

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 7 décembre 2022, adopté le « Règlement RÉG350-2022 répartissant les quotes-parts de la MRC de La Mitis entre les municipalités pour l'année 2023 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 DÉCEMBRE 2022**

Marcel Moreau  
Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, ... Louise Boudin ..., en ma qualité de greffier (ière)-<sup>ADJOINT</sup>  
trésorier (ière) de la municipalité de LA RÉDEMPTION, certifie sous  
mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une  
copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 08<sup>00</sup> heures et  
12<sup>00</sup> heures le 24<sup>e</sup> jour de janvier 2023

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 24 JOUR DU MOIS DE janvier 2023

Louise Boudin  
Directeur (trice) général (le)  
Greffier (ière)-trésorier (ière) Adjointe